

LA PROMENADE LAMBERT MAY À CAGNES-SUR-MER

LES OBJECTIFS DU PROJET

LES GRANDS ENJEUX DU PROJET



Favoriser l'usage des modes doux

- Intégrer les **modes de déplacement actifs** avec des espaces dédiés à la circulation des cycles et des piétons sur le site, connectés au reste du réseau communal.
- Inclure des **aménagements dédiés aux personnes à mobilité réduite**.



Amener la nature en centre-ville

- Créer un îlot de fraîcheur et de biodiversité tout en augmentant la capacité de stockage du carbone grâce aux arbres.
- Préserver et valoriser le cours du Malvan au nord du site.
- Planter des essences locales adaptées aux évolutions du climat.



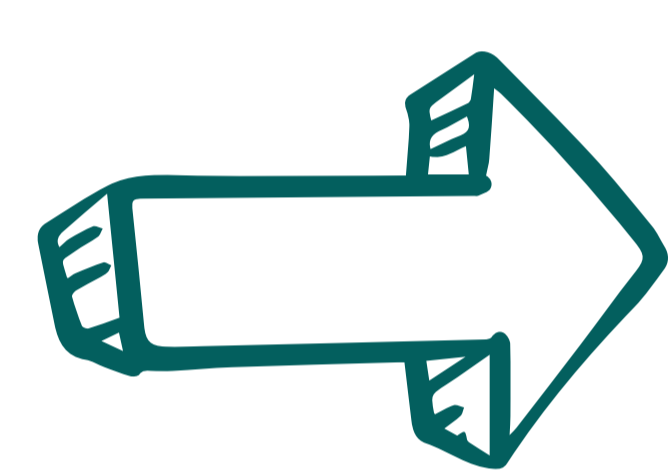
Fluidifier la circulation

- Favoriser le report modal vers l'**usage des cycles ou de la marche** pour circuler de façon sécurisée au sein du quartier et ainsi délester les axes routiers.
- Créer une **nouvelle voie de circulation routière dans le sens Sud-Nord** pour diffuser le trafic sur l'ensemble du réseau.



Améliorer le cadre de vie

- Créer un nouvel espace public convivial de détente au centre d'un quartier dynamique en développement.
- Proposer un aménagement paysager qualitatif sur un site actuellement désaffecté.
- Créer une nouvelle connexion entre l'avenue des Alpes et l'avenue de Grasse.



L'objectif est de poursuivre la requalification du quartier de la Gare en apportant une réponse aux problèmes de circulation, en offrant un cheminement qualitatif pour les piétons et les vélos à travers un nouveau parc naturel urbain qui viendra embellir le site pour le bien être des habitants.

LES ENJEUX DE TRAFIC



La situation actuelle

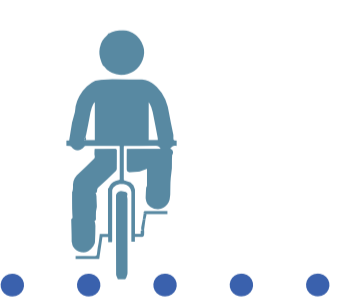
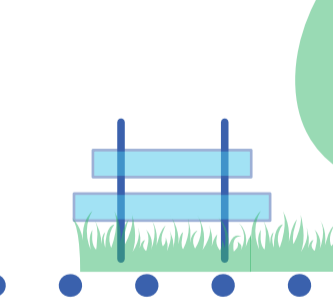
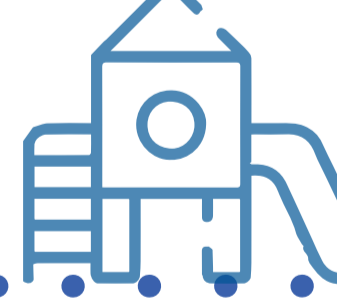
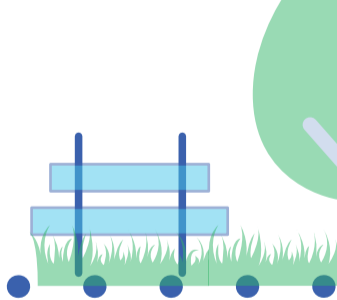
En heure de pointe du matin, près de **1300 véhicules arrivent depuis l'Avenue des Alpes** sur le giratoire Boualam. En heure de pointe du soir, on relève plus de **2000 véhicules qui débouchent sur le carrefour en provenance de l'A8**.

L'aménagement du **nouveau PEM** a permis d'apaiser la circulation, avec une limitation de la vitesse à 30 km/h sur le secteur. Il favorise le report modal en connectant tous les modes de déplacements (train, route, piétons, vélos) à un parking relais de 280 places.

La mise en place d'une nouvelle voie permet :

- De créer une nouvelle perméabilité entre l'avenue de Grasse et l'avenue des Alpes.
- D'augmenter la part de déplacements en modes doux, avec l'aménagement d'une promenade et d'une piste cyclable.
- D'assurer le bon fonctionnement circulatoire du secteur, dont les principaux carrefours par la création d'un nouvel axe maillant la circulation.

PLANNING



Été 2024 Concertation

- Exposition des panneaux et mise à disposition de registres
- Réunion publique
- Bilan de la concertation et prise en compte des remarques

2024 - 2025 - 2026 Procédures réglementaires

- Acquisitions foncières nécessaires pour le projet
- Diagnostics environnementaux (air, eau, biodiversité, archéologie...)
- Obtention des autorisations nécessaires

2025 - 2026 Etudes techniques

- Programmation de la maîtrise d'oeuvre et ouverture du marché

2027 - 2028 Travaux et livraison

- Travaux de la promenade Lambert-May